

Séance ordinaire du 30 juin 2020

Le comité exécutif de la Ville de Lévis siège en séance ordinaire le mardi trente juin deux mille vingt à neuf heures six, par visioconférence.

Sont présents: les membres du comité exécutif Serge Côté, Brigitte Duchesneau, Guy Dumoulin, Clément Genest et Janet Jones, formant quorum sous la présidence du président Gilles Lehouillier.

Assistent à la séance : Simon Rousseau, directeur général, Dominic Deslauriers, directeur général adjoint – développement durable (partiellement), Gaétan Drouin, directeur général adjoint – services de proximité, Christian Tanguay, directeur général adjoint – services administratifs, David Chabot, directeur du Bureau de la mairie, Geneviève Côté, directrice adjointe et attachée de presse du Bureau de la mairie (partiellement), Félix Masson, attaché politique du Bureau de la mairie (partiellement), et Marlyne Turgeon, greffière.

CE-2020-06-75

Adoption de l'ordre du jour

Il est résolu d'adopter l'ordre du jour de la séance du comité exécutif du 30 juin 2020.

CE-2020-06-76

Approbation du procès-verbal des séances des 22 et 23 juin 2020

Il est résolu d'approuver le procès-verbal des séances ordinaires du comité exécutif tenues les 22 et 23 juin 2020.

CE-2020-06-77**Embauche d'une coordonnatrice à la paie et aux avantages sociaux du Service de la trésorerie de la Direction des services administratifs**

[Document d'aide à la décision GCH-2020-060](#)

Il est résolu d'embaucher madame France Gagné au poste cadre de coordonnatrice à la paie et aux avantages sociaux du Service de la trésorerie de la Direction des services administratifs, classe 5, échelon 10, à compter du 3 août 2020, et aux conditions de travail prévues au recueil des conditions de travail des cadres de la Ville de Lévis.

CE-2020-06-78**Entente relative au traitement des eaux de procédé à intervenir avec Ferme Lacto-Phylum**

[Document d'aide à la décision ENV-TE-2020-002-R-1](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de conclure l'entente relative au traitement des eaux de procédé à intervenir avec Ferme Lacto-Phylum, telle qu'elle est annexée à la fiche de prise de décision ENV-TE-2020-002-R-1, d'autoriser en conséquence de transmettre une facturation, et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

CE-2020-06-79**Financement de la dépense relative au détournement d'une conduite pluviale dans le secteur Saint-Étienne-de-Lauzon (phase 2)**

[Document d'aide à la décision GEN-2020-073](#)

Il est résolu de financer la dépense relative au détournement d'une conduite pluviale dans le secteur Saint-Étienne-de-Lauzon (phase 2) au montant maximal de 105 000 \$, à même le règlement d'emprunt RV-2019-19-04.

CE-2020-06-80**Financement d'une partie de la dépense relative aux travaux de réfection de pavage, de bordures et de trottoirs pour l'année 2020**

[Document d'aide à la décision GEN-2020-075](#)

Il est résolu de financer une partie de la dépense relative aux travaux de réfection de pavage, de bordures et de trottoirs pour l'année 2020 au montant maximal de 2 080 000 \$, à même le règlement d'emprunt RV-2019-19-05.

CE-2020-06-81**Financement de la dépense relative à l'interconnexion des pistes cyclables**

[Document d'aide à la décision GEN-2020-076](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de financer la dépense relative à l'interconnexion des pistes cyclables au montant maximal de 154 000 \$, à même le fonds parcs, terrains de jeux et espaces naturels.

Il est également résolu de financer cette dépense au montant maximal de 710 200 \$, à même le règlement d'emprunt RV-2019-19-05.

CE-2020-06-82

Convention d'aide financière 2020-2021 à intervenir avec la ministre du Tourisme pour l'événement *Surface*

[Document d'aide à la décision DVC-ART-2020-010](#)

Il est résolu de conclure la convention d'aide financière 2020-2021 à intervenir avec la ministre du Tourisme, relative au versement d'une aide financière de 15 000 \$ pour l'événement *Surface*, telle qu'elle est annexée à la fiche de prise de décision DVC-ART-2020-010, et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

CE-2020-06-83

Aide financière à un organisme de la communauté

[Document d'aide à la décision DVC-ART-2020-011](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'accorder à un organisme de la communauté l'aide financière indiquée, selon les modalités de versement prévues en annexe à la fiche de prise de décision DVC-ART-2020-011, pour le maintien de ses activités auprès de la population lévisienne.

CE-2020-06-84

Aide financière à un organisme de la communauté

[Document d'aide à la décision DVC-ART-2020-012](#)

Il est résolu d'accorder à un organisme l'aide financière indiquée, selon les modalités de versement prévues en annexe à la fiche de prise de décision DVC-ART-2020-012, pour le maintien de ses activités auprès de la population lévisienne.

CE-2020-06-85

Dépôt du rapport des séances de la commission consultative de développement social et communautaire des 4 décembre 2019 et 27 mai 2020

[Document d'aide à la décision DVC-DSC-2020-014](#)

Le rapport des séances de la commission consultative de développement social et communautaire tenues les 4 décembre 2019 et 27 mai 2020, est déposé, à titre d'information.

CE-2020-06-86

Affectation du solde disponible de règlements d'emprunt fermés et affectation du produit sur cession d'actifs

[Document d'aide à la décision DSA-2020-030](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville :

- d'affecter le solde disponible des règlements d'emprunt fermés identifiés ci-après, à la réduction du solde de l'emprunt d'où provient le solde disponible, lors de son refinancement :

| | |
|-----------------|------------|
| ✓ RV-2007-05-94 | 22 600 \$ |
| ✓ RV-2008-07-16 | 50 000 \$ |
| ✓ RV-2009-08-46 | 62 900 \$ |
| ✓ RV-2014-13-18 | 134 200 \$ |

- d'affecter l'*excédent affecté – cession* d'actif relié aux règlements d'emprunt suivants, à la réduction du solde de l'emprunt d'où provient le produit de cession d'actif, lors de son refinancement :

| | |
|-----------------|-----------|
| ✓ RV-2006-05-28 | 7 800 \$ |
| ✓ RV-2007-05-97 | 58 093 \$ |

CE-2020-06-87

Report de l'échéance prévue au deuxième alinéa de l'article 138.3 de la *Loi sur la fiscalité municipale*

[Document d'aide à la décision DSA-EVA-2020-003](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de se prévaloir du quatrième alinéa de l'article 138.3 de la *Loi sur la fiscalité municipale* pour reporter, du 1^{er} septembre 2020 au 1^{er} avril 2021, l'échéance dont dispose son évaluateur signataire pour :

- faire une proposition écrite de modification à la personne qui a déposé une demande de révision par laquelle elle contestait l'exactitude, la présence ou l'absence de l'inscription au rôle d'évaluation foncière 2020-2021-2022;

ou

- l'informer par écrit, avec les motifs de sa décision, qu'il n'a aucune modification à proposer.

CE-2020-06-88

Demande d'exemption de taxes foncières présentée par La coopérative de solidarité en habitation Carpe diem auprès de la Commission municipale du Québec

[Document d'aide à la décision DSA-EVA-2020-004](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de donner un avis favorable à la Commission municipale du Québec à l'égard de la demande d'exemption de taxes foncières présentée par La coopérative de solidarité en habitation Carpe diem auprès de la Commission municipale du Québec (numéro de dossier 67336), concernant l'immeuble situé au 565, rue Saint-Joseph, locaux 101,102,103,103.1,103.2 et 104 et pour le 567, rue Saint-Joseph, local 105 (secteur Lévis), ainsi que 11 des 45 logements du programme *AccèsLogis* de la Société d'habitation du Québec, de même que d'aviser la commission que la Ville ne souhaite pas être présente advenant la tenue d'une audience à l'égard de cette demande.

CE-2020-06-89**Projet de règlement modifiant le Règlement RV-2011-11-22 sur le plan d'urbanisme (adoption du *Programme particulier d'urbanisme pour le secteur du Vieux-Lauzon*) et maintien du processus décisionnel**

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2020-054](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville :

- d'adopter le Projet de règlement modifiant le Règlement RV-2011-11-22 sur le plan d'urbanisme, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision URBA-SAT-2020-054. Ce Projet de règlement a pour objet d'ajouter au Plan d'urbanisme le *Programme particulier d'urbanisme du Vieux-Lauzon*, afin de préciser les orientations, les objectifs, certaines règles de zonage, le type des voies de circulation, des projets d'aménagement ainsi que le plan d'action;
- de décréter que le processus décisionnel, à l'égard de ce projet de règlement, est maintenu, conformément à l'*Arrêté numéro 2020-033 de la ministre de la Santé et des Services sociaux daté du 7 mai 2020*;
- de décréter que la consultation écrite d'une durée de 15 jours, annoncée au préalable par un avis public à cet effet, doit s'effectuer par courriel à l'adresse de courriel établie à cette fin par la Ville et mentionnée à l'avis public.

CE-2020-06-90**Demande d'autorisation présentée à la Commission de protection du territoire agricole du Québec pour une utilisation à des fins autres que l'agriculture sur une partie du lot 2 384 449 du cadastre du Québec (rue Pierre-Beaumont, secteur Saint-Jean-Chrysostome)**

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2020-055](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de donner un avis favorable à la Commission de protection du territoire agricole du Québec pour le prolongement d'une piste cyclable, l'aménagement de fossés et le repositionnement d'un cours d'eau déjà canalisé sur le lot 2 384 449 du cadastre du Québec, et ce, en tenant compte des critères indiqués en annexe à la fiche de prise de décision URBA-SAT-2020-055.

CE-2020-06-91**Demande d'autorisation présentée à la Commission de protection du territoire agricole du Québec pour une utilisation à des fins autres que l'agriculture du lot 2 380 579 du cadastre du Québec (stationnement public et aire de repos, avenue Saint-Augustin, secteur Sainte-Hélène-de-Breakeyville)**

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2020-065](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de donner un avis favorable à la Commission de protection du territoire agricole du Québec pour l'utilisation d'un stationnement public et d'une aire de repos à proximité d'une piste cyclable sur le lot 2 380 579 du cadastre du Québec, et ce, en tenant compte des critères

indiqués en annexe à la fiche de prise de décision URBA-SAT-2020-065.

CE-2020-06-92

Projet de règlement modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (création des zones H1753, H1759 et M1755 à même une partie des zones A1652, H1640 et H1641, suppression des zones H1640 et H1641 et agrandissement de la zone H1646, rue de la Prairie, secteur Saint-Jean-Chrysostome) et maintien du processus décisionnel et de la procédure référendaire

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2020-066](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville :

- d'adopter le Projet de règlement modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision URBA-SAT-2020-066. Ce projet de règlement a pour objet :
 - ✓ d'agrandir la zone H1646 à même une partie de la zone H1640;
 - ✓ de créer les zones H1753 et M1755 à même une partie des zones A1652, H1640 et H1641;
 - ✓ de créer la zone H1759 à même une partie des zones H1640 et H1641;
 - ✓ de supprimer les zones H1640 et H1641;
 - ✓ de permettre, dans la zone H1753, la classe d'usage H10 habitation multifamiliale isolée de 6 à 12 logements et de prévoir les normes applicables à cette classe d'usage;
 - ✓ de permettre, dans la zone M1755, la classe d'usage H10 habitation multifamiliale isolée de 12 à 24 logements, le groupe d'usages C1 commerce et service sensible au transport en commun, la classe d'usages C400 poste d'essence ou station de service et le groupe d'usages C9 commerce et service avec besoin mixte en transport et de prévoir les normes applicables à ces usages;
 - ✓ de permettre, dans la zone H1759, la classe d'usage H10 habitation multifamiliale isolée de 12 à 48 logements et de prévoir les normes applicables à cette classe d'usage;
 - ✓ dans les zones H1753, M1755 et H1759, d'exiger qu'au moins 50 % de la superficie du terrain soit sous couverture végétale;
 - de décréter que le processus décisionnel et la procédure référendaire, à l'égard de ce projet de règlement, sont maintenus, conformément à l'Arrêté numéro 2020-033 de la ministre de la Santé et des Services sociaux daté du 7 mai 2020;
 - de décréter que la consultation écrite d'une durée de 15 jours, annoncée au préalable par un avis public à cet effet, doit s'effectuer par courriel à l'adresse de courriel établie à cette fin par la Ville et mentionnée à l'avis public;
 - de décréter que la procédure référendaire, lorsqu'une telle exigence est prévue à la loi, d'une durée de 15 jours, annoncée au préalable par un avis public à cet effet, doit s'effectuer par la transmission de demandes écrites à l'adresse de courriel établie à cette fin par la Ville et mentionnée à l'avis public.
-

CE-2020-06-93**Projet de règlement modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (ajout de certains usages dans les zones M2161 et P2158, rue Saint-Laurent, secteur Lévis) et maintien du processus décisionnel et de la procédure référendaire**

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2020-070](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville :

- d'adopter le Projet de règlement modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision URBA-SAT-2020-070. Ce projet de règlement a pour objet :
 - ✓ d'autoriser, dans la zone M2161, la classe d'usage P108 musée, centre d'art, centre culturel;
 - ✓ d'autoriser, dans la zone P2158, les classes et groupes d'usages suivants :
 - C5 débit d'alcool;
 - C901 vêtements et accessoires;
 - C904 article de loisir et de divertissement intérieur, articles personnels (ex. : bijouterie);
 - C905 produits de décoration, d'artisanat, d'animation de fêtes, fleurs, pièces de collection, œuvres d'art, antiquités, trophées, à l'exclusion des marchés aux puces;
 - C910 marché public;
 - L3 activité sportive ou récréative extérieure;
 - ✓ de retirer, dans la zone P2158, les classes d'usages C106 et C201 qui ne font plus partie de la classification des usages, ainsi que la classe d'usages L302 qui sera incluse dans le nouveau groupe d'usages autorisés L3;
- de décréter que le processus décisionnel et la procédure référendaire, à l'égard de ce projet de règlement, sont maintenus, conformément à l'*Arrêté numéro 2020-033 de la ministre de la Santé et des Services sociaux daté du 7 mai 2020*;
- de décréter que la consultation écrite d'une durée de 15 jours, annoncée au préalable par un avis public à cet effet, doit s'effectuer par courriel à l'adresse de courriel établie à cette fin par la Ville et mentionnée à l'avis public;
- de décréter que la procédure référendaire, lorsqu'une telle exigence est prévue à la loi, d'une durée de 15 jours, annoncée au préalable par un avis public à cet effet, doit s'effectuer par la transmission de demandes écrites à l'adresse de courriel établie à cette fin par la Ville et mentionnée à l'avis public.

CE-2020-06-94

Projet de règlement modifiant le Règlement RV-2015-15-04 sur le schéma d'aménagement et de développement (permutation de zones prioritaires de développement et de réserves, secteur Saint-Étienne-de-Lauzon), adoption du document prévu au premier alinéa de l'article 53.11.4 de la *Loi sur*

L'aménagement et l'urbanisme, demande à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation et maintien du processus décisionnel
[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2020-072](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville :

- d'adopter le Projet de règlement modifiant le Règlement RV-2015-15-04 sur le schéma d'aménagement et de développement, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision URBA-SAT-2020-072. Ce projet de règlement a pour objet de procéder à une permutation d'une zone prioritaire de développement et d'une zone de réserve dans le secteur Saint-Étienne-de-Lauzon, près de la rue Saindon et de la rue des Cigales;
- d'adopter le document prévu au premier alinéa de l'article 53.11.4 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* concernant les modifications à apporter au plan d'urbanisme et aux règlements d'urbanisme de la Ville de Lévis, tel qu'il est annexé à cette fiche de prise de décision;
- de demander à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation son avis sur le Projet de règlement modifiant le Règlement RV-2015-15-04 sur le schéma d'aménagement et de développement, tel qu'il est annexé à cette fiche de prise de décision;
- de décréter que le processus décisionnel, à l'égard de ce projet de règlement, est maintenu, conformément à l'*Arrêté numéro 2020-033 de la ministre de la Santé et des Services sociaux daté du 7 mai 2020*;
- de décréter que la consultation écrite d'une durée de 15 jours, annoncée au préalable par un avis public à cet effet, doit s'effectuer par courriel à l'adresse de courriel établie à cette fin par la Ville et mentionnée à l'avis public.

CE-2020-06-95

Projet de règlement modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (habitations multifamiliales de 7 à 10 logements dans la zone H0232, rue Douville, secteur Saint-Nicolas) et maintien du processus décisionnel et de la procédure référendaire
[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2020-074](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville :

- d'adopter le Projet de règlement modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision URBA-SAT-2020-074. Ce projet de règlement a pour objet d'autoriser les habitations multifamiliales de 7 à 10 logements dans la zone H0232 et de prévoir les normes afférentes à cette classe d'usages;
- de décréter que le processus décisionnel et la procédure référendaire, à l'égard de ce projet de règlement, sont maintenus, conformément à l'*Arrêté numéro 2020-033 de la ministre de la Santé et des Services sociaux daté du 7 mai 2020*;
- de décréter que la consultation écrite d'une durée de 15 jours, annoncée au préalable par un avis public à cet effet, doit s'effectuer par courriel à l'adresse de courriel établie à cette fin par la Ville et mentionnée à l'avis public;

- de décréter que la procédure référendaire, lorsqu'une telle exigence est prévue à la loi, d'une durée de 15 jours, annoncée au préalable par un avis public à cet effet, doit s'effectuer par la transmission de demandes écrites à l'adresse de courriel établie à cette fin par la Ville et mentionnée à l'avis public.

CE-2020-06-96

Rapport sur la consultation écrite et adoption du Second projet de règlement RV-2020-20-36 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (modifier la classe d'usage H10 (12 logements), retirer les exigences spécifiques de toit plat, stationnement souterrain et écran tampon dans la zone H0464, rue du Grand-Tronc, secteur Saint-Rédempteur)

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2020-081](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville :

- de prendre acte du rapport sur la consultation écrite à l'égard du Projet de règlement RV-2020-20-36 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, prévue par le maintien du processus décisionnel et de la procédure référendaire décrété par le conseil de la Ville, conformément à l'*Arrêté numéro 2020-033 de la ministre de la Santé et des Services sociaux daté du 7 mai 2020*;
- d'adopter le Second projet de règlement RV-2020-20-36 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, et ce, sans changement par rapport au Projet de règlement adopté par la résolution CV-2020-03-73.

CE-2020-06-97

Rapport sur la consultation écrite et adoption du Règlement RV-2020-20-35 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (ajout des usages centre d'hébergement et de soins de longue durée (CHSLD), maison des aînés et maison alternative dans la zone H0817, sur la rue Albert-Rousseau, secteur Saint-Étienne-de-Lauzon)

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2020-082](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville :

- de prendre acte du rapport sur la consultation écrite à l'égard du Projet de règlement RV-2020-20-35 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, prévue par le maintien du processus décisionnel décrété par le conseil de la Ville conformément par l'*Arrêté numéro 2020-033 de la ministre de la Santé et des Services sociaux daté du 7 mai 2020*;
- d'adopter le Règlement RV-2020-20-35 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, et ce, sans changement par rapport au Projet de règlement adopté par la résolution CV-2020-03-72.

CE-2020-06-98

Rapport sur la consultation écrite et adoption du Second projet de règlement RV-2020-20-30 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (autoriser les classes d'usages C314 et C315 dans la zone M1734, avenue Taniata, secteur Saint-Jean-Chrysostome)

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2020-083](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville :

- de prendre acte du rapport sur la consultation écrite à l'égard du Projet de règlement RV-2020-20-30 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement prévue par le maintien du processus décisionnel et de la procédure référendaire décrété par le conseil de la Ville conformément par l'*Arrêté numéro 2020-033 de la ministre de la Santé et des Services sociaux daté du 7 mai 2020*;
- d'adopter le Second projet de règlement RV-2020-20-30 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, et ce, sans changement par rapport au Projet de règlement adopté par la résolution CV-2020-03-48.

CE-2020-06-99

Demande d'autorisation présentée à la Commission de protection du territoire agricole du Québec pour une utilisation à des fins autres que l'agriculture du lot 1 964 599 du cadastre du Québec (route Marie-Victorin, secteur Saint-Nicolas)

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2020-084](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de donner un avis favorable à la Commission de protection du territoire agricole du Québec pour l'agrandissement d'une sablière existante, des activités accessoires ou complémentaires à l'exploitation d'une sablière ainsi que le réaménagement d'une sablière sur le lot 1 964 599 du cadastre du Québec, et ce, en tenant compte des critères indiqués en annexe à la fiche de prise de décision URBA-SAT-2020-084.

CE-2020-07-00

Modification à la *Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie* (PSPS)

[Document d'aide à la décision DEV-2020-073](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de modifier la *Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie* (PSPS), selon les modifications telles qu'elles sont présentées en annexe à la fiche de prise de décision DEV-2020-073.

CE-2020-07-01

Approbation du plan de cadastre pour le prolongement des rues de la Vanille et de la Sarriette et l'ouverture de la rue de la Coriandre (secteur Saint-Jean-Chrysostome), entente relative à des travaux municipaux à

intervenir avec Les développements de demain inc., acquisition des lots 6 370 235 et autres du cadastre du Québec et acquisition de servitudes pour cercles de virage temporaire sur les lots 6 370 249 et autres de ce cadastre et confirmation relative à l'utilisation de lots

[Document d'aide à la décision BP-2020-011](#)

Il est résolu :

- d'approuver le plan de cadastre concernant le prolongement des rues de la Vanille et de la Sarriette et l'ouverture de la rue de la Coriandre sur les lots 6 370 235 et 6 370 236 du cadastre du Québec, tel qu'il est montré sur le plan préparé par monsieur François Harvey, arpenteur-géomètre, sous le numéro 6 031 de ses minutes;
- de conclure l'entente à intervenir avec Les développements de demain inc. pour la réalisation de travaux municipaux sur les rues de la Vanille, de la Sarriette et de la Coriandre (secteur Saint-Jean-Chrysostome), telle qu'elle est annexée à la fiche de prise de décision BP-2020-011, et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

Sous réserve de la confirmation du Bureau de projets, à l'effet que la réception provisoire des travaux municipaux prévus à l'entente faisant l'objet de cette fiche de prise de décision à intervenir avec Les développements de demain inc. soit acceptée par la Ville, il est également résolu :

- d'acquérir à titre gratuit les lots 6 370 235, 6 370 236, 6 370 234, 6 370 218 et 6 370 271 de ce cadastre, les frais relatifs à cette transaction à être assumés par Les développements de demain inc., d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution et de décréter l'ouverture de ces rues sur ces lots, conditionnellement à leur acquisition;
- d'acquérir à titre gratuit des servitudes de cercle de virage sur les lots 6 370 249, 6 370 263, 6 370 264, 6 370 265, 6 370 222, 6 370 223 et 6 370 224 de ce cadastre, en faveur des lots 6 370 235 et 6 370 236 de ce cadastre, les frais relatifs à cette transaction à être assumés par Les développements de demain inc., et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

CE-2020-07-02

Avenant à l'entente relative à des travaux municipaux à intervenir avec 11670565 Canada inc. et financement de la dépense relative aux travaux municipaux de réhabilitation de voirie

[Document d'aide à la décision BP-2020-013](#)

Il est résolu :

- de conclure l'avenant à l'entente relative à des travaux municipaux à intervenir avec 11670565 Canada inc., tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision BP-2020-013, et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution;
- de financer la dépense relative aux travaux municipaux de réhabilitation

de voirie au montant maximal de 10 000 \$, à même le règlement d'emprunt RV-2019-19-05.

CE-2020-07-03

Avenant à l'entente relative à des travaux municipaux à intervenir avec Quartier Beau-Rivage inc. et modification de la résolution CE-2018-10-22 « Approbation du plan de cadastre pour le prolongement de la rue Saindon et l'ouverture des rues des Godets, des Alluchons, de l'Aube et du Crible (secteur Saint-Étienne-de-Lauzon), entente relative à des travaux municipaux à intervenir avec Quartier Beau-Rivage inc., acquisition des lots 6 192 576 et 6 192 538 du cadastre du Québec, d'une servitude sur les lots 2 848 128 et autres de ce cadastre et du lot 6 192 532 de ce cadastre à des fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels, financement afférent et confirmation relative à l'utilisation de lots »

[Document d'aide à la décision BP-2020-015](#)

Il est résolu :

- de conclure l'avenant à l'entente relative à des travaux municipaux à intervenir avec Quartier Beau-Rivage inc., telle qu'il est annexé à la fiche de prise de décision BP-2020-015, et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution;
- de modifier la résolution CE-2018-10-22 « Approbation du plan de cadastre pour le prolongement de la rue Saindon et l'ouverture des rues des Godets, des Alluchons, de l'Aube et du Crible (secteur Saint-Étienne-de-Lauzon), entente relative à des travaux municipaux à intervenir avec Quartier Beau-Rivage inc., acquisition des lots 6 192 576 et 6 192 538 du cadastre du Québec, d'une servitude sur les lots 2 848 128 et autres de ce cadastre et du lot 6 192 532 de ce cadastre à des fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels, financement afférent et confirmation relative à l'utilisation de lots » par le remplacement du cinquième paragraphe du deuxième alinéa par le suivant :
 - « d'acquérir à titre gratuit les lots 6 192 576 et 6 354 791 de ce cadastre, les frais relatifs à cette transaction à être assumés par Quartier Beau-Rivage inc., d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution et de décréter que ces lots sont affectés à l'utilité publique, conditionnellement à leur acquisition; ».

CE-2020-07-04

Attribution du contrat pour la fourniture et l'installation d'équipements de déneigement

[Document d'aide à la décision APP-2020-091](#)

Il est résolu d'attribuer le contrat pour la fourniture et l'installation d'équipements de déneigement (appel d'offres 2020-50-38), à Équipements lourds Papineau inc., au prix de 699 950 \$, avant TPS et TVQ, conformément au devis et à sa soumission.

CE-2020-07-05**Attribution du contrat pour la fourniture de services de réparation de carrosserie pour les véhicules légers**

[Document d'aide à la décision APP-2020-092](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'attribuer le contrat pour la fourniture de services de réparation de carrosserie pour les véhicules légers (appel d'offres 2020-50-41), à Centre auto Labrie inc., au prix mentionné à sa soumission, pour une dépense estimée à 501 550 \$, avant TPS et TVQ, pour une durée de trois ans, conformément au devis et à sa soumission.

CE-2020-07-06**Annulation de l'appel d'offres pour l'inspection et l'entretien des chenillettes, de chasse-neige et la fourniture de chenilles et rejet de la soumission**

[Document d'aide à la décision APP-2020-094](#)

Il est résolu de recommander au conseil de Ville d'annuler l'appel d'offres pour l'inspection et l'entretien des chenillettes, de chasse-neige et la fourniture de chenilles (appel d'offres 2020-50-33) et de rejeter, à toutes fins que de droits, la soumission reçue le 11 mai 2020, et ce, pour les motifs indiqués à la fiche de prise de décision APP-2020-094.

CE-2020-07-07**Attribution du contrat pour la fourniture d'un fourgon utilitaire à toit surélevé**

[Document d'aide à la décision APP-2020-097](#)

Il est résolu d'attribuer le contrat pour la fourniture d'un fourgon utilitaire à toit surélevé (appel d'offres 2020-50-46), à Mercedes-Benz St-Nicolas, au montant de 92 141,66 \$, avant TPS et TVQ, conformément au devis et à sa soumission.

CE-2020-07-08**Attribution du contrat pour le réaménagement du débarcadère des taxis (rue Laurier, secteur Lévis) et décret de travaux**

[Document d'aide à la décision APP-2020-101](#)

Il est résolu d'attribuer le contrat pour le réaménagement du débarcadère des taxis (rue Laurier, secteur Lévis) (appel d'offres 2020-50-45), à Les mains vertes du paysage inc., pour une dépense estimée à 178 220,24 \$, avant TPS et TVQ, conformément au devis et à sa soumission, et de décréter ces travaux.

CE-2020-07-09**Attribution du contrat pour la fourniture de services professionnels en ingénierie pour la réfection des filtres 3 et 4 de l'usine de production d'eau potable du secteur Charny**

[Document d'aide à la décision APP-2020-102](#)

Il est résolu d'attribuer le contrat pour la fourniture de services professionnels en ingénierie pour la réfection des filtres 3 et 4 de l'usine de production d'eau potable du secteur Charny (appel d'offres 2020-55-48), à GBI experts-conseils inc., pour une dépense estimée à 93 500 \$, avant TPS et TVQ, conformément au devis et à sa soumission.

CE-2020-07-10

Modification du contrat d'entretien et de support de logiciels et progiciels [Document d'aide à la décision APP-2020-103](#)

Il est résolu de modifier le contrat d'entretien et de support de logiciels et progiciels, attribué par la résolution CV-2016-00-78, au montant de 67 622 \$, avant TPS et TVQ, selon l'avis de modification annexé à la fiche de prise de décision APP-2020-103, étant donné que cette modification constitue un accessoire au contrat accordé et qu'elle ne change pas la nature de celui-ci, suivant les motifs contenus en annexe à cette fiche de prise de décision.

CE-2020-07-11

Adoption du Règlement RV-2020-20-00 modifiant le Règlement RV-2015-15-04 sur le schéma d'aménagement et de développement (agrandissement de l'affectation industrielle et autres modifications en vue de l'agrandissement du parc industriel Lévis-Est situé à la limite est de la Ville)

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2020-076-R-1](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter le Règlement RV-2020-20-00 modifiant le Règlement RV-2015-15-04 sur le schéma d'aménagement et de développement, et ce, avec changement par rapport au Projet de règlement adopté par la résolution CV-2020-00-76, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision URBA-SAT-2020-076-R-1. Ce règlement a pour objet de redéfinir les affectations comprises dans la zone industrialo-portuaire (ZIP), afin de favoriser le développement industriel lié à un port en eau profonde, tout en retirant définitivement le projet Rabaska et le terminal méthanier.

Les changements apportés par rapport au Projet de règlement consistent à modifier l'article 49 qui énonce les intentions d'aménagement du parc industriel Lévis-Est afin de :

- rappeler que le parc Lévis-Est a été reconnu par le gouvernement zone industrialo-portuaire (ZIP) en 2016 dans le cadre de la *Stratégie maritime du Québec*;
 - préciser que les besoins en superficies pour les activités portuaires du parc Lévis-Est ne doivent pas être considérés dans l'évaluation des besoins industriels estimés dans le schéma d'aménagement et de développement, puisqu'il sont spécifiques à ce secteur d'activité et à ce parc industriel, car non délocalisables ailleurs sur le territoire;
 - spécifier qu'il s'agit d'un parc industrialo-portuaire, puisqu'il est identifié comme tel par le ministère de l'Économie et de l'Innovation.
-

CE-2020-07-12

Nomination d'une chef du Service du traitement des eaux à la Direction de l'environnement

[Document d'aide à la décision GCH-2020-056](#)

Il est résolu de nommer madame Isabelle Linteau au poste cadre de chef du Service du traitement des eaux à la Direction de l'environnement, classe 7, échelon 4, et aux autres conditions de travail prévues au recueil des conditions de travail des cadres de la Ville de Lévis, et d'autoriser la Direction de la gestion du capital humain à procéder au comblement de tous les postes laissés vacants par ces mouvements de main-d'œuvre.

CE-2020-07-13

Affectation temporaire d'une assistante-greffière au Greffe

[Document d'aide à la décision GCH-2020-064](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'autoriser Me Marie-Ève Guimond à assumer temporairement les fonctions d'assistante-greffière au Greffe de la Ville.

CE-2020-07-14

Modification de la résolution CE-2020-04-48 « Acquisition par expropriation des lots 2 154 027 et autres du cadastre du Québec (chemin du Sault, secteur Saint-Romuald) et financement afférent » et modification de la résolution CV-2020-03-44 « Acquisition par expropriation des lots 2 154 027 et autres du cadastre du Québec (chemin du Sault, secteur Saint-Romuald) et financement afférent »

[Document d'aide à la décision APP-GI-2020-034](#)

Il est résolu de modifier la résolution CE-2020-04-48 « Acquisition par expropriation des lots 2 154 027 et autres du cadastre du Québec (chemin du Sault, secteur Saint-Romuald) et financement afférent » par l'ajout du paragraphe suivant à l'alinéa :

« d'acquérir par voie d'expropriation à des fins d'emprise de voie publique le lot 2 159 114 du cadastre du Québec, tel qu'il est montré sur le plan préparé par madame Audrey Hamel arpenteure-géomètre, sous le numéro 573 de ses minutes, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision APP-GI-2020-034, et d'autoriser la procureure mandatée ou le procureur mandaté à cet effet à entreprendre les procédures d'expropriation de cet immeuble et à signer tout document à cet effet. ».

Il est également résolu de recommander au conseil de la Ville de modifier la résolution CV-2020-03-44 « Acquisition par expropriation des lots 2 154 027 et autres du cadastre du Québec (chemin du Sault, secteur Saint-Romuald) et financement afférent » par l'ajout de l'alinéa suivant :

« D'acquérir par voie d'expropriation à des fins d'emprise de voie publique le lot 2 159 114 du cadastre du Québec, tel qu'il est montré sur le plan préparé par madame Audrey Hamel, arpenteure-géomètre, sous le numéro 573 de ses minutes, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision APP-GI-2020-034, et d'autoriser la procureure mandatée ou le

procureur mandaté à cet effet à entreprendre les procédures d'expropriation de cet immeuble et à signer tout document à cet effet. ».

CE-2020-07-15

Entente intermunicipale relative à la fourniture du service de réponse aux appels d'urgence 9-1-1 et entente intermunicipale relative à la répartition des appels de nature incendie du CSAU incendie à intervenir avec la Ville de Salaberry-de-Valleyfield

[Document d'aide à la décision POL-911-2020-003](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville :

- de conclure l'entente intermunicipale relative à la fourniture du service de réponse aux appels d'urgence 9-1-1 à intervenir avec la Ville de Salaberry-de-Valleyfield, telle qu'elle est annexée à la fiche de prise de décision POL-911-2020-003, et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution;
 - de conclure l'entente intermunicipale relative à la répartition des appels de nature incendie du CSAU incendie à intervenir avec la Ville de Salaberry-de-Valleyfield, telle qu'elle est annexée à cette fiche de prise de décision, et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.
-

CE-2020-07-16

Financement de la dépense relative à une entente de règlement hors du tribunal et quittance dans le cadre de l'expropriation des lots 2 434 515 et 2 434 516 du cadastre du Québec (secteur de la Traverse)

[Document d'aide à la décision DEV-2020-077](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de financer la dépense relative à une entente de règlement hors du tribunal et quittance dans le cadre de l'expropriation des lots 2 434 515 et 2 434 516 du cadastre du Québec (secteur de la Traverse) au montant maximal de 5 000 \$, à même la réserve financière pour fins de développement du territoire en matière économique, environnementale, patrimoniale et historique.

CE-2020-07-17

Levée de la séance

La séance est levée à 12 h 48.

Gilles Lehouillier, président
du comité exécutif

Marlyne Turgeon, secrétaire
du comité exécutif
